

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 3

Artikel: D'une place forte fédérale centrale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'UNE PLACE FORTE FÉDÉRALE CENTRALE.

Cette question fait peu à peu son chemin dans les esprits et ne tardera pas, comme toute idée juste, à devenir une des préoccupations les plus importantes du public militaire suisse. On s'en est occupé récemment au Cercle des Officiers à Genève, et nous aurons l'honneur d'examiner prochainement les opinions attribuées ⁽¹⁾ à M. le général Dufour contre l'établissement d'un pivot stratégique central.

D'autre part le *Bund* vient de publier sur cette matière un article, qui, dans quelques-unes de ses considérations, s'approche de l'opinion que nous avons émise.

Ce journal admet en effet qu'une semblable citadelle devrait avoir pour but principal de servir de dépôt, mis solidement à couvert, aux magasins, aux approvisionnements, aux armes et aux munitions de réserve de l'armée, plutôt que d'être un vaste camp retranché dans lequel celle-ci irait s'enfermer, sacrifiant ainsi la défense des frontières et peut-être du pays tout entier. Au lieu donc de fortifier une ville, ou un point que l'auteur d'une récente brochure avait choisi sur les bords du lac de Sempach, l'article du *Bund* désigne comme emplacement déjà préparé par la nature à cet effet et susceptible de devenir très fort sans travaux considérables, soit la contrée lucernoise derrière la Reuss et l'Emme, soit, bien mieux encore, le canton d'Unterwald, d'un si difficile accès, entouré de toutes parts de hautes montagnes et du lac des Quatre-Cantons, et cependant en relation avec Lucerne par une route récente et par les bateaux à vapeur, avec l'Oberland bernois par la route du Brünig; il ne resterait qu'à compléter ces communications par une route de Beckenried à Flüelen. Or, toutes ces voies seraient facilement rendues, le cas échéant, inaccessibles à l'ennemi, et à très peu de frais la Suisse posséderait ainsi le plus vaste camp retranché de l'Europe, et en même temps celui qui certainement serait couvert des plus formidables défenses, pour y mettre à l'abri tous les magasins et approvisionnements de l'armée.

Tels sont les arguments principaux du *Bund* en faveur de son opinion, et il y aurait sans doute beaucoup à y reprendre, si l'on voulait les éplucher. Mais tenant compte du fond, c'est-à-dire de la conclusion, qui est le point essentiel, nous nous bornerons aux observations suivantes :

Le camp retranché proposé par le *Bund* serait loin d'avoir la même valeur qu'une place construite en vue de nos besoins. Il n'y a aucun

(1) Nous sommes obligés de dire *attribuées*, car le *Journal de Genève*, qui a mis au jour l'analyse du mémoire du général Dufour, n'a pas l'air très convaincu de l'exactitude de cette analyse. Nous pencherions même à la croire assez inexacte, vu la difficulté d'accorder l'idée de vouloir construire de grandes places sur nos frontières, avec les principes d'art militaire professés par l'honorable général dans tous ses livres. En tout cas, les vues du *Bund* en faveur d'un vaste camp retranché central nous paraissent bien moins en harmonie qu'en contradiction formelle avec les opinions prêtées au général Dufour par le *Journal de Genève*. — *Réd.*

avantage pour une petite armée comme la nôtre à avoir le plus vaste camp retranché de l'Europe; les camps retranchés ne se défendent pas tout seuls, et le plus vaste n'est pas nécessairement le plus fort; souvent, et en particulier ici, le contraire serait plus vrai. En admettant qu'il soit besoin d'un camp retranché seulement pour garder des approvisionnements, nous n'avons pas besoin de tout le canton d'Unterwalden pour nos magasins. — Quant à son inaccessibilité, les campagnes du duc de Rohan, de 1799, de 1800, celles d'Afrique et bien d'autres encore ont prouvé que de braves soldats, Suisses, Français, Russes ou Autrichiens, ne se laissent pas facilement arrêter par des montagnes prétendues infranchissables. Il est prudent de se reposer le moins possible sur un oreiller de sécurité aussi fragile. — Il ne s'agit pas non plus, en parlant d'appuyer les opérations sur une place centrale, d'y cacher l'armée fédérale, comme paraît le croire le *Bund*, ni plus ni moins que des munitions bien empaquetées. Un pivot stratégique n'est pas une cave ni une casemate. On doit *manœuvrer* autour de lui et en avant de lui, selon les circonstances, et se le garder comme moyen de livrer, dans les meilleures conditions possibles, une dernière et décisive affaire, ce qui n'exclut pas d'autres actions de défense générale ou spéciale du territoire. Les Autrichiens, malgré leur admirable quadrilatère de Vérone, ne se sont pas crus obligés, en 1859, d'y rester enfermés. Ils s'en sont au contraire éloignés jusqu'à deux marches de Turin, et ils auraient sans doute approché davantage encore de cette capitale, sans leur respect pour le pivot stratégique d'Alexandrie, où les alliés avaient réussi à concentrer rapidement quelques forces. De même, après leurs cinq échecs successifs, les Autrichiens n'ont dû qu'à leur quadrilatère vénète, sur lequel ils avaient au moins su se replier, l'avantage d'obtenir les conditions relativement favorables de la paix de Villafranca.

En Suisse il en serait de même; une grande place centrale n'exclurait pas nécessairement la défense de la frontière, mais la subordonnerait au principe incontestable que pour opérer sérieusement il faut une base; que si l'on n'a pas cette base il faut la créer, et que si on l'a il faut savoir la conserver, c'est-à-dire ne pas s'en laisser couper par les opérations. Si l'on croit pouvoir défendre tout point de la frontière sans compromettre la base, défendre Genève, par exemple, sans perdre les communications avec le vaste camp retranché d'Unterwalden, qu'à nous ne tienne! C'est une affaire de détail, de petits calculs de logistique et de dislocations, que nous n'avons pas encore examinée de bien près. La vapeur accomplit de nos jours des prodiges de locomotion, et nous aurions grand besoin en vérité de compter ici sur ses ailes rapides.

En résumé, et malgré les parties faibles de l'argumentation du *Bund*, nous saluons les vues de ce journal comme un salutaire progrès. C'est déjà quelque chose de savoir rompre avec un esprit trop commun de routine, de reconnaître que nous avons besoin d'un point fortifié, artificiellement ou naturellement, peu importe en ce moment-ci, pour y mettre nos ressources matérielles en sûreté, et que ce point doit se trouver au cœur du pays, mais non à la frontière. De cette première satisfaction donnée aux exigences les plus matérielles

de la défense nationale, on arrivera facilement, par la seule force de la logique, à une conviction semblable sur d'autres exigences d'un ordre plus relevé et d'une influence plus immédiate sur les résultats des opérations.

ENCORE LA QUESTION DE SAVOIE.

Il nous arrive de Paris, sur cette question déjà tant débattue, un nouveau document que nous ne pouvons passer sous silence. C'est un *Exposé de la situation* soumis aux Chambres par le gouvernement de l'Empereur, et contenant, entr'autres, le fragment ci-dessous, qui nous touche de près.

C'est nous qui soulignons certains passages, sur lesquels nous présentons, en terminant, quelques observations :

« L'annexion de l'Italie centrale, dit l'*Exposé*, et la formation, au nord, d'un royaume puissant, *maître des deux versants des Alpes, imposaient à la France des devoirs envers elle-même*. Sa Majesté s'est expliquée à ce sujet dans son discours du 1^{er} mars 1860 aux grands corps de l'Etat, et l'on ne rappellera les considérations dans lesquelles elle est entrée que pour rattacher les incidents ultérieurs. En portant secours au Piémont, l'Empereur avait été conduit par la seule pensée d'assurer l'indépendance de l'Italie et de fermer ainsi la Péninsule aux rivalités séculaires de la France et de l'Autriche. Mais en calculant les chances de la guerre, Sa Majesté avait été naturellement amenée à prévoir la possibilité d'accroissements importants pour le Piémont, et, quand le cabinet français a été interpellé à ce sujet, il n'a nullement laissé ignorer ses intentions.

» Dans toutes circonstances, suivant que les éventualités paraissaient plus ou moins répondre aux vœux de la Sardaigne, il a maintenu ou abandonné l'idée d'une rectification de la frontière de l'empire au midi, sans dissimuler en rien sa pensée. Le traité de Zurich n'a stipulé aucun avantage pour la France, et la loyauté avec laquelle nous avons poursuivi l'entière exécution de ce traité, en risquant même de nous aliéner les sympathies des populations affranchies au prix de si grands sacrifices, a suffisamment attesté combien nous étions loin de désirer ou de favoriser une solution qui nous mît dans le cas de demander au roi de Sardaigne la cession de la Savoie et du comté de Nice. Le désintéressement du gouvernement de l'empereur avait donc été porté aussi loin que le permettaient ses devoirs envers le pays, et, lorsque les annexions s'accomplissaient contrairement à ses conseils, il ne pouvait plus hésiter à réclamer *les sûretés qu'exigeait notre situation stratégique du côté des Alpes*, et à demander à la cour de Sardaigne d'étendre à des populations déjà françaises par la communauté des intérêts, des origines et du langage, les mêmes principes dont elle faisait, à son profit, une si large application. Le traité conclu le 24 mars à Turin est venu rectifier notre frontière et